

LE CONSTITUTIONNEL

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.

BRUNO DUVAL, Editeur-Propriétaire

ANNONCES.

Par ligne
Edition Semi-Quotidienne, première insertion, Brevière..... \$0.14
Do insertion subséquentes..... 0.03
Une colonne pour 12 mois..... 3.00
Do do 6 mois..... 1.50
Do do 3 mois..... 0.80
Edition Hebdomadaire, à forfait.....
Toutes annonces sans conditions, seront insérées jusqu'à concurrence de 10 et 15 la ligne. Toutefois pour discontinuer une doit être par écrit.
Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au propriétaire du Constitutionnel, affranchies et munies d'un signe reconnaissable.

NO. 10 RUE CRAIG.

PRIX D'ABONNEMENT

INVARIALEMENT PAYABLE D'AVANCE.
Edition Semi-Quotidienne, 12 mois..... \$3.00
Do 6 mois..... 1.50
Edition Hebdomadaire, 12 mois..... 1.00
Do 6 mois..... 0.50
Pour les Etats-Unis.
Edition Semi-Quotidienne, 12 mois..... 4.00
Do 6 mois..... 2.00
Edition Hebdomadaire, 12 mois..... 1.00
Do 6 mois..... 0.50
Les frais de port pour le Canada payés par l'Éditeur.
Il sera chargé 50 centimes de surplus par année, à ceux qui ne paieront pas d'avance.
Ces qui veulent discontinuer, doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, pour l'Édition Semi-Quotidienne et de 12 mois pour l'Édition Hebdomadaire, les arrérages acquittés.

Feuilleton du "Constitutionnel"

VALENTINE DE ROHAN.

DEUXIÈME PARTIE.

LA COMTESSE ISAURE.

VIII

LA FOSSE-AUX-LOUPS.

Qui l'avait introduite en ce lieu ? Par où avait-elle passé ? Dans son premier mouvement, madame de Toulouse alla jusqu'à redouter un assassinat. Au milieu de l'émotion populaire, elle avait perdu cette nuit sa rivière de diamants, qui était d'une haute valeur, et, pour elle, d'un prix incalculable, puisque c'était un présent de son bon ami le petit roi Louis XV.

La comtesse Isaure tenait cette rivière à la main. Elle la déposait sans mot dire sur la table de nuit de madame de Toulouse, puis elle traversa la chambre à pas lents.

La princesse eut voulu appeler du secours, mais sa voix s'arrêta dans sa gorge. La comtesse Isaure prit sa main qu'elle baisa.

— Venez ! murmura-t-elle.

La main de madame de Toulouse était plus glacée que le marbre.

Elle obéit, poussée par je ne sais quelle force étrangère à sa volonté. Les somnambules marchent ainsi qu'elle marchait.

Isaure ouvrit la porte de l'oratoire. Madame de Toulouse vit qu'une lueur sombre éclairait la chapelle, chose assurément étrange à cette heure de la nuit. Mais elle vit une chose encore plus étrange. Ce qui produisait cette lueur, c'étaient deux torches de résine qui brûlaient en dedans de la grille de l'autel, aux deux côtés du tabernacle.

Deux hommes, vêtus de peaux de bique, mais démasqués par respect pour le lieu saint, tenaient ces torches allumées, de façon à projeter leur lueur sur le crucifix d'argent qui couronnait le tabernacle. La comtesse Isaure tendit la main vers ce divin symbole de rédemption.

— Par le Dieu vivant, dit-elle, je suis innocente des accusations que vous avez portées contre moi cette nuit, madame, je le jure !

— Venez, vous donc ! ballutait la princesse, qui tomba sur ses genoux.

Isaure lui baisa la main pour la deuxième fois.

— Je me suis déjà vengée, murmura-t-elle, puisque vous me devez la vie et l'honneur.

Les torches s'éteignirent. Le lendemain, madame de Toulouse voulut croire qu'elle avait fait un rêve, mais la rivière de diamants était là.

L'abbé Manet, dans ses savantes et curieuses études sur le sous-sol de la Haute Bretagne, parle de cavernes druidiques situées sur la rive gauche du Conchenon et se ramifiant à l'infini, principalement autour de la ville de Fougères. Selon lui, ces grottes sont en partie naturelles, en partie creusées par la main des hommes. La plupart étaient impraticables dès le temps de sa jeunesse, par suite d'effondrements intérieurs.

Il affirme pourtant avoir parcouru, au sud de Saint-Aubin-du-Cormier, de vastes souterrains qui n'existaient plus lorsqu'il voulut les visiter de nouveau en 1820. Le sol friable s'était effondré de lui-même, c'est l'opinion de l'abbé Manet, à la suite d'un tremblement de terre qui effraya le pays rennais l'année de la mort du roi Louis XVIII.

Ces cavernes, après avoir caché les mystères du druidisme et ouvert de leurs entrailles ténébreuses les sacrifices humains, servirent de retraite aux Bretons armés vaincus par l'invasion saxonne. Ce fut là que se réfugièrent les femmes et les filles des Rhédons subjugués, lorsque le roi Mériadec fut obligé de commander cent mille vierges au pays anglais pour donner des épouses à ses guerriers.

Plus tard, les grottes devinrent un repaire de malfaiteurs, si bien que François I^{er} de Bretagne en ordonna la destruction. Dès le commencement des guerres entre la Bretagne et la France, les grottes donnèrent asile aux partisans de l'indépendance. Elles servirent notamment sous la Ligue aux soldats vaincus de Guy Roler, baron de Fontenelle. Ce fut là que Roler Pied-de-fer passa la revue des Bretons-Bretons dans les premières années du règne de Louis XIV.

La Fosse-aux-Loups, située sur le domaine de Rohan-Polduc, près du centre de la forêt de Rennes, était la principale et la mieux connue de ces grottes. La tradition affirmait qu'elle étendait autrefois ses galeries tortueuses et enchevêtrées comme un écheveau de fil embrouillé.

(A continuer)

lé-ju-que sous la montagne où s'élève la ville de Vitre fut comble par Rollan lui-même à cause des envahissements de la Vilaine en hiver, mais des milliers d'autres galeries existaient encore, parmi lesquelles on citait la voie profondément encaissée qui conduisait sous le grand étang de Paintoutreau.

Ici, ce n'est plus l'obscur érudit qui nous prête son témoignage, enfoui dans un recueil poudreux, c'est la charmante, l'élégante, la brillante marquise de Sévigné, bien fichée d'être Bretonne, et recevant avec dégoût les gros sous de ses tenanciers, — mais les recevant, pourtant, et ne leur en faisant point cadeau.

La chère marquise, exilée aux Rochers, raconte à sa fille, à travers mille baisers un peu bavards, qu'il y eut une cave sous un étang, au centre duquel existait une grande pierre de caillou. En haut de la voute, toutes les deux minutes, une goutte d'eau tombait ainsi depuis le commencement du siècle, à creuser dans la pierre de caillou un godet rond, profond de deux pouces. L'eau qu'on trouve là est souveraine contre les ophthalmies.

Madame de Grignan, la fille de l'adorable marquise, avait de beaux et bons yeux. Elle aimait bien mieux qu'on lui écrivît pour lui annoncer l'arrestation de M. le Prince ou l'incroyable mariage de la grande Mademoiselle.

Au commencement du dix-huitième siècle où nous sommes, la Fosse-aux-Loups était de beaucoup restreinte, sinon en fait, du moins dans l'usage qu'on en faisait. Elle était comme un des ces gigantesques manoirs du moyen-âge, où la famille amoindrie n'habitait plus qu'une aile, tandis que le surplus tombe en ruines.

Les Loups y faisaient leur place d'armes, mais la Fosse, telle qu'elle était n'aurait pu loger qu'une partie de leur armée. D'ailleurs cette armée n'était pas à l'ennemi. Il n'y avait guère à la Fosse, en temps ordinaire, qu'un millier de mécontents, irrémédiablement compromis. Les autres restaient dans leurs loges ou dans leurs fermes, se joignant volontiers aux expéditions, mais gardés contre l'espionnage par leurs masques de fourrures.

La Fosse-aux-Loups moderne, telle qu'elle servait au joli sabotier et à sa bande n'était composée que d'une grande galerie, bordée de cavités qu'on appelait des salles. La plupart étaient humides et inhabitables. La galerie seule et la grande chambre présentaient un sol propre à servir de dortoir. Les hommes couchaient là sur la paille et peigne mûre. Les femmes avaient leur réduit ailleurs, dans le prolongement de la grande chambre qui s'étendait, sous l'ancien étang du Mays.

C'était un Rohan qui avait ouvert le premier les cavernes aux Bretons révoltés. C'était un Rohan qui avait régalé leur association et qui leur avait donné le nom de Loups. Rohan était le chef des Loups de la forêt de Rennes.

Soit bizarre imagination, soit ruse pour dérouter les recherches de l'autorité française, on avait donné un nom féminin au général de cette sombre armée, qui s'appelait LA LOUVE.

Le seigneur de la louve était la propre épouse du duc Pierre de Bretagne, enlevée dans la maison de Rohan. L'autorité de la Louve était souveraine et sans contrôle.

Il importe beaucoup de noter ceci : le pouvoir de ce mystérieux autocrate, quel qu'il fût d'ailleurs, ne dépendait point des caprices du prestige et n'avait point pour base ces fautes croyances qui dominent si tyranniquement la population des campagnes bretonnes. En dehors de toute superstition, en dehors de toute influence traditionnelle ou légendaire, la puissance de la Louve était d'autant plus solidement fondée qu'elle prenait son origine dans un fait matériel. A l'heure du danger, la Louve tenait dans sa main la vie ou la mort de son peuple. Voici comment :

Les Loups ne commençaient qu'une entrée à leur place d'armes, bien que l'opinion publique en comptât trois pour le moins et peut-être davantage. La Louve seule possédait le secret de Rohan. La Louve seule pouvait ouvrir les autres issues. Yanny, le joli sabotier, avait fait tous ses efforts depuis des années pour découvrir au moins une des issues, mais ses fouilles étaient restées sans résultats.

Ver l'ouest, du côté de Rennes, la grue présentait un roc ténébreux qui n'avait aucune solution de continuité. Vers l'est, on trouvait les chambres. Au delà des chambres, le terrain cédait par places et des galeries s'ouvraient. C'était à qu'on avait sondé. On était parvenu à trouver une autre galerie transversale, mais bouchée à ses deux extrémités par des amas de grosses roches qui semblaient avoir été roulées là par la main de l'homme. A la fin de la galerie, sous sol, on pouvait compter jusqu'à cent.

A cinquante pas de la galerie, il avait trouvé un ours d'eau rapide et profond. Du côté du nord, un énorme précipice s'ouvrait. Une pierre lancée dans cette cavité rendait un bruit sourd et lointain, comme si elle s'était tombée dans les entrailles du monde de la terre. Il était impossible de l'atteindre et on ne pouvait compter jusqu'à cent.

La Louve seule avait pénétré dans la trou.

(A continuer)

COMMERCE

Marché de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 15 Février 1882.

Corrigé tous les Lundis, Mercredis et Samedis.

FARINE.

Farine de Blé, de la camp.	\$ 3 00	\$ 3 25
par 100	2 40	2 60
Farine d'avoine	2 00	2 20
Farine de Blé d'Inde	2 00	2 25
Sarrasin	2 00	2 25

VIANDES.

Bœuf à la livre	0 08	0 10
Lard do	0 10	0 12
Mouton au quartier	0 40	0 50
Azouan do	0 50	0 75
Voau à la livre	0 00	0 00
Lard frais par 100	5 50	6 00
Bœuf par 100 livres	4 00	5 00
Patates par minot	0 50	0 60
Siro d'étable à la livre	0 00	0 10
Siro d'étable au gallon	0 80	1 00
Miel à la livre	0 10	0 15
Œufs frais à la douzaine	0 25	0 30
Beurre frais à la livre	0 25	0 30
Beurre salé do	20	0 22
Saindoux do	0 13	0 14
Fromage do	0 15	0 17
Lin do	0 02	0 03

GRAINS.

Blé par minot	1 20	1 40
Pois do	0 90	1 39
Orge do	0 50	0 50
Avoine do	0 35	0 50
Sarra do	0 50	0 40
Lin do	1 00	1 70
Mil do	2 00	2 05
Blé d'Inde par minot	0 80	0 90

VOLAILLES.

Canards au couple	1 50	2 00
Oies au couple	0 80	1 00
Canards au couple	0 45	0 50
Poules au couple	0 40	0 50
Poulets au couple	0 30	0 50

LEGUMES.

Comme au quart	3 50	4 00
Fèves par minot	0 80	1 00
Oignons par minot	0 80	1 00
Foin do	10 00	le cent
Paille do	1 60	do

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

Montréal, 15 Février 1882.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par les Clercs du Marché Bonsecours.

LAITERIE.

Beurre frais à la livre	0 15	0 30
Beurre salé do	0 13	0 22
Fromage à la livre	0 15	0 18

LÉGUMES.

Pommes au Baril	4 00	4 50
Pommes fameuses	0 00	0 00
Patates au sac	0 95	1 00
Fèves par minot	1 10	1 12
Navets jaunes par brl	0 60	0 00
Oignons rouges par brl	2 50	0 70
Blanc par minot	0 00	0 00
Carottes do	0 00	0 00
Choux do	0 00	0 00
Choux pardouzaime	0 00	0 00

VIANDES.

Bœuf à la livre (steak)	0 10	0 12
Do à soupe	0 05	0 07
Bœuf salé	0 08	0 10
Jambon à la livre	0 12	0 15
Lard do	0 11	0 13
Mouton par livre	0 11	0 14
Veau do	0 08	0 10
Agneau par do	0 00	0 00
Lard frais par 100 lbs	9 05	10 00
Bœuf par 100 lbs	4 00	5 50
Lièvres	0 20	0 25

VOLAILLES.

Dindes à la livre	0 08	0 09
Dindes (vieux) au couple	1 50	1 80
Dindes (jeunes) do	0 90	1 25
Oies do	1 00	1 20
Oies à la livre	0 08	0 04
Canards au couple	0 60	0 79
Poules do	0 70	0 95
Poulets à la livre	0 10	0 10

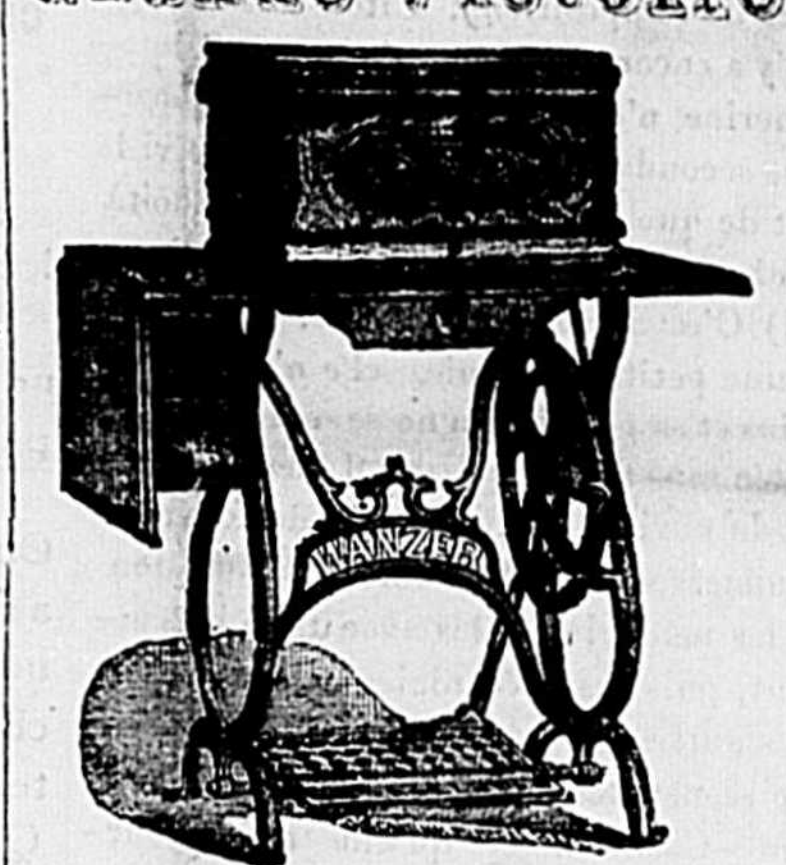
FARINE.

Farine de blé, campagne par 100 lbs	3 50	4 00
Farine d'avoine	2 50	2 40
Farine de blé d'Inde	1 70	1 80
Sarrasin	0 80	0 90
Blé par minot	1 30	1 45
Pois do	0 85	1 00
Orge do	0 60	0 70
Sarrasin do	1 25	1 40
Lin do	0 00	0 10
Mil do	3 50	4 00
Blé d'Inde par minot	0 00	0 00
Avoine à la poche	0 90	1 05

DIVERS.

Siro d'étable à la livre	0 08	0 00
Siro d'étable au gallon	0 80	1 10
Miel à la livre	0 12	0 13
Œufs frais à la douzaine	0 25	0 34
Poisson frais	0 08	0 15
Saindoux auseau	0 00	0 10
GIBIERS.		
Canards (sauvages) au couple	0 60	0 60
do noir	1 00	1 25
Pleviers par douzaine	2 50	3 00
Bécasses au couple	1 00	1 50
Pigeons domestiques au couple	0 20	0 22
Perdrix au couple	0 60	0 70
Poules à la douzaine	0 00	0 00

Grande Victoire



No. 134

Rue Notre Dame

TROIS-RIVIERES.

R. M. WANZER & CO.

Ont découvert la manière de faire fonctionner leur

Machine à Coudre

Sans qu'elle produise aucun bruit.

Plus de 50 mille de ces machines sont en usage en Canada. On ne leur connaît pas de rivales quant à la durée, la facilité de l'opération et l'étendue de l'ouvrage. On garantit qu'avec cette machine l'on peut coudre, dans le cuir et dans les étoffes les plus épaisses comme les plus minces, sans éprouver aucune fatigue.

Un grand nombre d'outils font partie de cette machine, de façon à pouvoir broder (braider), ourler, poser des bordures à plisser.

U. P. BUREAU & CIE, AGENTS

COUVENT DE VILLA MARIA.

10 Juin 1880

Messieurs, — Nous avons reçu votre lettre ce matin, et nous sommes heureux d'y répondre sans délai. Nous avons eu beaucoup d'occasions de juger des machines à coudre de différentes fabriques, et sans vouloir décourager aucun autre fabricant, nous pouvons dire que la machine à coudre WANZER est la meilleure que nous ayons jamais essayée. Des deux machines que vous nous avez envoyées, nous remarquons que la WANZER fait la plus grande somme d'ouvrage, et cependant elle ne fait aucun bruit, et peut être facilement conduite par qui que ce soit.

Nous aurons toujours un bon mot à dire en faveur de la machine à coudre WANZER et nous vous souhaitons le succès que vous méritez.

SEUR SAINTE-LEOCADIE, Congrégation de Notre-Dame.

M. U. P. Bureau & Cie auront constamment en main, Huile à coudre, Huile à machine, pour tous les différents sortes de machines.

De plus, il se charge de réparer toutes sortes de machines à très-bas prix, en mécanique est attaché à l'établissement.

Référence de St. Maurice. — Oscar Du

bois, cordonnier.
Références des Vieilles Forges. — Antoine Lormier, Ovide Camirand Plouf Beauchemin, Elmyre Sayant.

Référence de Béancourt. — George

Rheault
Références de St. Grégoire. — Denis Bélieu, Isidore Bergeron, Gédéon Bergeron, Pitre Charron, Victor Houde, Dme Brulé, Modeste, Benj. Prince, Noé Leblanc, J. A. Poirier.

Références d'Yamachiche. — Augustin Giguère, Alphonse Lord.
Référence de Nicolet. — Jean-Baptiste Brassard.

Référence de St. Etienne des Grès. —

Félix St. Onge.
Référence de St. Odelestin. — Dinah Bélieu.

Référence de Maskinongé. — George Le myre.

Référence de St. Stanislas. — Jos Eugène Charest, Léopold Trudel, Frs. Xavier Despins.

Références de la Rivière du Loup. — Dme R. L. Thérien, Capt Garneau.

Le soussigné sollicite respectueusement une visite à son magasin No. 194 Rue Notre-Dame, où il tient un assortiment complet de Machines à Coudre, des célèbres Manufactures Wanzer & Co, et Singer Canadien de Lawlor qu'il peut vendre aux prix les plus réduits. Comme on pourra le constater par les certificats ci-haut, des personnes de cette ville et des paroisses environnantes, ces machines donnent pleine et entière satisfaction à tous ceux qui en font usage. Toute machine vendue par le soussigné est garantie pour cinq ans. Prendra aussi en échange, des vieux moulins.

U. P. BUREAU & CIE, Agents
L. V. DUROCHER, Agent Voyageur.
27 juin, 1881.

Chemin de Fer de Q. M. O. & O.

Changement d'Heures.

A PARTIR DE

LUNDI, 2 JANVIER 1882,

Les trains circuleront comme suit :

MIXTE. MALLE. EXPRESS.

Départ de Hochelaga pour Ottawa.

Arrivée à Québec.

Départ de Québec pour Hochelaga.

Arrivée à Hochelaga.

Départ de Hochelaga pour Québec.

Arrivée à Québec.

Départ de Québec pour Hochelaga.

Arrivée à Hochelaga.

Départ de Hochelaga pour St. Jérôme.

Arrivée à St. Jérôme.

Départ de St. Jérôme pour Hochelaga.

Arrivée à Hochelaga.

Départ de Hochelaga pour Joliette.

Arrivée à Joliette.

Départ de Joliette pour Hochelaga.

Arrivée à Hochelaga.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa.

Tous les trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit.

Les trains allant et venant d'Ottawa font coïncidence avec les trains allant et venant de Québec.

Les trains du dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.

Les trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la Station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochelaga.

Bureau Général, 13 Places d'Armes.

BUREAU DES BILLETS :

13 PLACE D'ARMES, MONTREAL.

262 RUE ST. JACQUES, QUEBEC.

OPPOSITE ST. LOUIS HOTEL, QUEBEC.

OPPOSITE RUSSELL HOUSE, OTTAWA.

L. A. SENECAI, Surintendant.

HOTEL ST. JAMES



TROIS-RIVIÈRES 20 FÉVRIER 1882

Aux abonnés retardataires.

Nous prions les personnes qui doivent à l'administration du *Constitutionnel*, tant au propriétaire actuel qu'à ceux qui l'ont précédé—et notamment à M. I. L. Clair—de vouloir bien venir régler le plus tôt possible.

Ceux de nos abonnés qui nous expédieront le montant de leur abonnement par lettres, voudront bien les faire enregistrer, sans quoi nous ne nous tiendrons aucunement responsable de leur contenu.

LE POSTE D'ORATEUR.

La *Minerve* du 16 février publie l'entre-à-propos suivant :

Nous apprenons qu'il est beaucoup question de la nomination de M. Taillon, membre pour Montréal-Est, comme Orateur de la Chambre d'Assemblée pour la législature actuelle. Cette nomination nous a toujours été sympathique, et nous avons beaucoup de plaisir à l'accueillir.

M. Taillon est un des anciens députés, dans une chambre où tout le monde est plus ou moins jeune ; et il a toujours été un député intelligent, soigneux, observateur des règlements parlementaires.

De plus, il est avoué ; ce n'est pas toujours une recommandation des plus favorablement acceptées, mais on ne doit pas non plus la négliger.

Depuis plusieurs années déjà, M. Taillon occupe en chambre une position que plusieurs autres auraient pu envier. Il a donné sa note, on l'approuve, non-seulement pour son urbanité inaltérable et pour ses bons mots qu'on regrettera, mais pour un esprit de justice, qu'on n'a pas toujours rencontré chez ses prédécesseurs.

Quoique cette nouvelle n'ait pas un cachet officiel, nous ne pouvons la laisser passer sous silence, sans protester, sans revendiquer nos droits qui sont ceux de tout notre district. Nous irons plus loin en enregistrant notre protestation au nom même de tous les amis du parti qui ont bénéficié plus que nous de notre victoire du 2 décembre dernier.

Est-on si oublieux, dans certaines sphères, que le service rendu par M. Sévère Dumoulin en engageant l'honneur du parti conservateur outragé ne soit plus que vain rêve et lettre morte ?

Mais qu'était donc cette grande démonstration de l'Hôtel de Ville à laquelle assistaient tous les chefs du parti dans la province, démonstration enthousiaste, hommage spontané rendu à la division dans la personne de son digne représentant ? M. Dumoulin était alors le sauveur de la cause que nous défendons tous les jours ; la victoire était d'autant plus belle, le succès plus brillant, que la défaite aurait été la consécration du coup d'état.

N'est-ce pas là la pensée exprimée par tous les orateurs qui prirent la parole et le témoignage qui nous a été rendu dans cette circonstance ?

Il serait inutile de rappeler les différentes raisons qui militent en faveur du choix de M. Dumoulin comme président de l'Assemblée législative qu'il nous suffise de répéter que nos amis reconnaissent alors qu'un pareil succès méritait une récompense signalée, proportionnée au service rendu au parti.

Nous aimons à croire que cette opinion n'a pas changé, que les amis sont toujours dans les mêmes sentiments à notre égard et que l'entre-à-propos de la *Minerve* n'est qu'une de ces nouvelles à la main qui n'a sa source dans aucune sphère officielle.

Dans tous les cas, s'il en était autrement, si l'espace de quelques semaines avait fait oublier nos droits, nous sommes prêts à les rappeler et à plaider de nouveau notre cause devant nos amis en particulier et devant toute la province en général. Si l'on nous méconnaît, si les intrigues de certains lieux ont raison des efforts que nous tentons pour nous faire rendre justice, nous enregistrerons notre protestation d'avance et nous revendiquerons toujours nos droits—droits sacrés—méconnus.

Nous savons de sources authentiques que certaines personnes intéressées à nous supplanter font circuler la rumeur que M. Sévère Dumoulin n'est pas disposé d'accepter la présidence de la Chambre d'Assemblée.

Nous sommes autorisés à démentir de la manière la plus formelle cette rumeur, qui n'a été lancée dans le public que pour nous faire essayer une défaite.

Du reste, le voulait-il réellement, que M. Dumoulin ne pourrait reculer ; les amis du parti en général, les électeurs de la division de Trois-Rivières et nous-même, sommes intéressés à ce que le choix se fasse chez nous. En agissant ainsi nous voulons tous donner au peuple un exemple salutaire ; nous voulons lui prouver que tout sentiment d'honneur politique n'a pas disparu chez les représentants de la nation, que celui qui oublie ses devoirs de mandataire du peuple reçoit tôt ou tard son châtiment, et que la personne qui venge l'honneur nationale a droit à la reconnaissance de ceux qui ont été outragés et qu'il a vengés.

Encore une fois, nous ne croyons pas à la nouvelle publiée par la *Minerve*, et de nouveau les amis, la division et nous-même, nous demandons solennellement que les promesses soient tenues et que l'on nous rende justice, voilà tout.

Que l'on réfléchisse que nous avons fait notre devoir ; chacun son tour et que ceux qui ont droit au chapitre fasse maintenant le leur. A bon entendre, salut...

Protection et Libéraux.

XI

Nous allons donner aujourd'hui la suite du discours de M. Neelon, dont la première partie a paru dans notre édition de vendredi dernier. Cette dernière partie terminera nos articles sur la protection.

Avec nous, tous nos lecteurs—nos adversaires même—seront forcés, s'ils veulent être de bonne foi, de convenir qu'il est difficile de trouver des armes plus meurtrières à la politique des libéraux.

Comment suspecter les témoignages que nous avons donnés, quand ces témoignages sont empruntés aux discours des chefs libéraux et de leurs amis ?

L'on peut compter que pas un seul journal de l'opposition aura l'audace d'essayer une réfutation. Si quelqu'un faisait cette tentative audacieuse, nous lui répondrions en publiant d'autres déclarations de libéraux éminents en faveur de la politique nationale. Voici la suite du discours de M. Neelon que l'abondance de matières nous a forcé de diviser au dernier numéro :

Qu'arrivait-il les années dernières ? Les industries traversaient la frontière et s'y procuraient l'outillage et le matériel nécessaires pour l'opération. Leurs manufactures sans être obligées de payer de droits pour introduire ces objets dans le Canada. Il peut prouver que dix à douze remorqueurs en opération aujourd'hui de ce côté-ci du canal Welland ont été ainsi construits. Rien de semblable ne se produisant depuis l'introduction de la politique nationale. Le fabricant des États-Unis n'a plus à espérer aucune prime pour les articles qu'il manufacture et il existe maintenant un droit sur ces exportations.

M. WHITE—A combien s'élève-t-il ? M. MILLER—Cet impôt a déjà été de 17 1/2 p. c.

M. NEELON.—Que l'honorable député de Muskoka ne permette de lui dire que pendant la dernière administration libérale ces bâtiments et leur équipement entraient en franchise dans le pays. Aujourd'hui ils paient dix pour cent, et bien que ce tarif ne soit pas encore assez élevé, il faut reconnaître un signe de progrès. J'aimerais voir toute notre marine construite dans le pays (applaudissements sur les bancs de l'opposition). Citons un exemple. Il n'y a encore que peu d'années, Sainte-Catherine n'était qu'une place d'importance secondaire ; si aujourd'hui cette ville jouit de quelque renommée, elle la doit aux chantiers de navires. (Écoutez ! Écoutez !) C'est là son seul mérite. Construite sur une petite péninsule, elle n'a pas de voisins et sa population ne se serait pas augmentée sans l'arrivée d'abord des charpentiers de navires suivis ensuite des ouvriers menuisiers, etc., etc. Une fois l'exemple donné, les médecins et les avocats se pressèrent, puis les mécaniciens, les épicier et les autres corps de métiers. Telles sont les circonstances qui ont fait la ville de Sainte-Catherine ce qu'elle est aujourd'hui et elle ne doit son progrès qu'à la politique nationale.

J'ai été moi-même témoin des dommages causés par l'entrée en franchise dans cette partie du Canada des navires construits à l'étranger. J'ai dans le temps suivi l'exemple général, mais je reconnais aujourd'hui que j'ai eu tort, et aujourd'hui je viens déclarer publiquement que si nous voulons acquiescer pour notre pays l'importance qu'il mérite, il nous faut encourager nos industries locales (appl.).

Je sais bien qu'on va me dire que, du moment qu'on peut trouver aux États-Unis un article pour lequel nous aurons à payer moins cher qu'au Canada, nous devons profiter de l'occasion. Ainsi, le cultivateur peut bien dire : « du moment qu'il m'est donné de me procurer de l'autre côté des lignes mes instruments aratoires à meilleur marché qu'au Canada, je dois me prévaloir de la circonstance. » Seulement il oublie qu'il envoie son argent à l'étranger, tandis qu'en achetant un article fabriqué au Canada, et cet article, et l'argent du consommateur reste dans le pays ; c'est là ce que nous devons tous désirer. (appl.) Gardons au milieu de nous les produits de nos manufactures et l'argent qu'ils représentent (appl.).

Il n'y a pas de doute que le fabricant tire un certain profit, mais il encourage nos articles, l'argent payé pour les provisions ou habillements ne sort pas du pays. De plus la population augmente, les villes surgissent et les propriétés augmentent en valeur. (Écoutez ! écoutez !) Les enfants grandissent et deviennent de bons citoyens. Élevés et grandis dans une patrie comme notre beau Canada. (App.) Tout cela nous ne le devons qu'à la continuation de la politique nationale. (Écoutez, écoutez)

Aussi, je le répète, dans mon opinion, c'est le devoir de tous les cultivateurs canadiens d'encourager les industries locales (appl. sur les bancs de l'opposition). Je sais bien qu'il n'y a pas de pire sord que celui qui ne veut pas entendre et qu'il se sera impossible de convaincre un certain nombre de cultivateurs que la politique nationale a été établie pour leur protection. Cela ne m'empêche pas de soutenir que tous nous devrions être protectionnistes. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

Je ne pensais pas qu'on soulèverait cette question devant cette chambre. Je ne croyais pas qu'elle se rattacherait en rien aux intérêts locaux. Quoiqu'il en soit et dans les circonstances actuelles, je crois de mon devoir de faire savoir à mes commettants ma manière de voir sur cette importante question (appl.) et je m'engage de plus à rester fidèle à mon programme.

L'expérience des vingt dernières années n'est pas de nature à me faire changer d'opinion. J'ai déclaré à mes commettants que les questions de commerce n'étaient pas du ressort de la législature de la province, mais arrivant non aveuglément à la chambre des Communes, j'acquiesçais le gouvernement de Sir John A. Macdonald sur la question de la protection.

M. LANDER.—M. Neelon semble oublier que ce gouvernement est libre-échangiste.

UN DÉPUTÉ MINISTÉRIEL.—Je vous défie de prouver cette assertion devant le peuple, (rire)

M. NEELON.—Je voudrais adresser une seule question aux membres de cette chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent : Si la politique nationale a produit—ce qui est le cas—pendant de nombreuses années d'heureux résultats aux États-Unis pourquoi n'en serait-il pas de même pour le Canada ? (pp.) L'érosion de prospérité dans laquelle nous sommes, et l'exemple du pays voisin prouvent l'abon-

damment la sagesse du gouvernement fédéral en inaugurant cette nouvelle politique (appl.)

De nouveau nous engageons nos lecteurs à lire attentivement ces témoignages de nos adversaires, et quand ceux-ci, en temps d'élection, par exemple, parcourront les campagnes pour dénigrer la politique nationale et chercher à tromper le peuple, ils rencontreront à qui parler.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

Ottawa, 17 février 1882.

Amis lecteurs, et vous aimables lectrices,

Puisque je vous écris d'Ottawa, je ne vois pas pourquoi je ne vous parlais pas un peu de Québec.

Nous avons reçu de la Cité de Champlain, une nouvelle qui nous a singulièrement amusés : c'était l'annonce de la candidature de M. Narcisse Faucher pour le siège d'Orateur de la Chambre Provinciale de Québec. Que le nouvel élu dans le comté de Bellechasse se croit en droit de se poser comme candidat à cette charge importante, cela n'étonnera personne, car on lui proposerait d'aller former un cabinet en France, qu'il ferait de suite ses malles, et laisserait connaître ses intentions à M. de Freycinet ; mais que l'Orateur de la Chambre Provinciale de Québec, ne puisse être choisi que parmi les *vire-capots*, voilà ce que nous nous demandons !

Mon désir est d'être bien compris ; je respecte beaucoup les opinions émises par l'estimable rédacteur du *Quotidien* de Lévis, mais je me permets d'écrire une petite page d'histoire pour le plus grand bénéfice de ce Monsieur, et je lui donnerai comme référence le nom de l'honorable premier ministre de la Province de Québec :

A la veille des secondes élections générales pour la Province de Québec, M. Narcisse Faucher, qui était alors employé salarié par le Gouvernement Chauveau, vint à Montréal, en qualité de futur député du comté de Lotbinière. M. Joly devait s'effacer devant M. Faucher, et comme M. Chapleau et M. Narcisse Faucher étaient deux amis de cœur, ils s'étaient réciproquement promis qu'ils ne se feraient jamais de mal—M. Narcisse Faucher, il le disait du moins, était porteur du programme politique du parti libéral. Il alla faire une petite visite à St. Hyacinthe. Je ne sais pas s'il y rencontra M. Mercier, mais il y rencontra M. Bachand, puis ensuite il alla à St. Jean et causa un quelque peu avec M. F. G. Marchand—Bref il voulait prendre une position importante dans la loyale opposition de sa Majesté. L'honorable M. Joly ne me démentirait pas.

M. N. Faucher revint à Montréal, puis il dut retourner à Québec, où il fut informé par M. Joly, que le parti libéral tenait à ce que l'honorable M. Joly continuât à être le représentant du comté de Lotbinière, et que puisque M. Faucher avait pu se reposer une fois déjà de son voyage de Québec à Mexico, il pouvait se reposer de son voyage de Québec à St. Hyacinthe et St. Jean, aux dépens d'un gouvernement qu'il avait essayé de détruire.

Le premier ministre de la Province de Québec est un homme habile et il se demandera peut-être pourquoi, lui aussi n'aurait pas un Orateur de son choix. M. Sévère Dumoulin n'a fait que de rester fidèle à son parti, M. L. O. Taillon a fait les luttes comme un homme de cœur seul pouvait en faire ; mais après tout qu'importerait tant de services rendus, si l'adversaire heureux de M. Boutin, venait abominablement coiffer du Tricorne ?

Parlons d'Ottawa.—On n'en est encore qu'aux escarmouches—Pour cette fois ce qui m'amuse, c'est que ce sont les anglais qui se mangent entre eux. Si cela peut les rendre heureux ; qu'ils en profitent.

La séance d'hier a été très courte, mais comme en général elle a été très-réussie. Sir Cartwright s'en est

mêlé et il a eu un vrai succès, comme aurait dit la fille à la mère Angot. M. Blake s'est aussi essayé dans le même genre et M. McLellan, l'objet de toutes ces invectives, a répondu vaillamment et rendu honorablement hommage à l'intégrité de Sir Charles Tupper. Le fait est qu'il n'y a rien comme de s'entendre. L'opposition est extrêmement embêtée. Le gouvernement ne veut pas lui prêter le moindre flanc. Vous me direz que cela n'est pas généreux, de la part de Sir Hector Langevin, mais enfin de comptes, comme votre représentant est certainement, le plus solide appui du gouvernement, il se contente de mépriser ceux qui l'attaquent, et il ne peut s'empêcher de sourire en écoutant le bruit des chicanes des autres.

Le bal d'hier soir a été magnifique malgré que je n'y étais pas—pardonnez-moi, si je ne vous en parle pas—je n'avais pas été invité et j'ai cru que c'était une excellente raison pour que je ne me présentasse pas.

Je me suis laissé dire qu'on s'occupait d'un projet de loi, qui tendrait à améliorer considérablement le hâvre des Trois-Rivières.

Suite continue à nous faire ses conférences.—Il a réellement du talent dans ce genre et le public d'Ottawa l'écoute toujours avec plaisir.

Nous aurons dans quelques jours les élections du comté de la Presse ; vous en aurez des nouvelles.

M. l'Abbé Tanguay doit donner prochainement une lecture sur "Les Aveugles" ; ce travail promet d'être très-intéressant.

LIONEL.

Note de la Réd.—La lettre qui précède nous est parvenue trop tard pour paraître dans notre numéro de vendredi.

ACTUALITÉS.

Nous avons communiqué l'autre jour en parlant de la commission de l'arbitrage dans l'affaire McGreery une omission que nous tenons à réparer. Dans cette commission les avocats du gouvernement sont l'hon. M. Mailhot et M. C. P. Davidson, C. R. ; celui de McGreery est l'hon. M. G. Irwin. M. A. L. Light est l'ingénieur du gouvernement et M. L. A. Vallée l'ingénieur de l'hon. M. McGreery.

Sir S. L. Tilley a annoncé à la Chambre vendredi que les estimés seraient déposés sur la table demain, mardi, et qu'il ferait l'exposé financier vendredi prochain.

Une personne s'intéressant au développement du commerce canadien, a fait une enquête, concernant l'industrie cotonnière au Canada et a trouvé que les manufactures suivantes en activité avaient le nombre de broches qui suit :

Lybster 12,000 broches, Dundas 17,000, Cornwall 25,000, Hudson 80,000, Valleyfield 31,000, St. John 15,000, Halifax 20,000, Moncton 10,000, Windsor 10,000, Cobalt 20,000, Coaticook 12,000, Chambly 6,000, St. Henri 27,300, St. Mary 20,000, Kingston 10,000, Hamilton (No 1) 6,000, (No 2) 2,600, Brantford 10,000. Les manufactures de Halifax, Moncton, Windsor, St. John, Cobalt, Coaticook, Chambly et St. Henri, Hamilton No 2 et Brantford ont été commencées depuis le changement de tarif.

D'après le correspondant du *Morning Chronicle* à Ottawa, le gouvernement fédéral aurait exprimé sa bonne volonté de payer la moitié du coût de construction des bateaux à vapeur qui serviraient de raccordement entre l'Intercolonial et le chemin de fer de Nord. et de posséder et en entretenir ces bateaux d'accord avec le gouvernement de Québec.

En ce cas, le succès serait assuré. La nouvelle est exacte.

M. Paterson a demandé au gouvernement fédéral, s'il avait l'intention de rappeler la loi autorisant la perception d'une taxe au moyen de timbres, sur les billets promissaires et autres pièces du même genre.

La réhabilitation des timbres postes oblitérés est devenue une véritable industrie, aussi immorale que contraire aux intérêts matériels du pays. Si nous en croyons le témoignage de différents perçus consultés à ce sujet, cette industrie criminelle aurait fait perdre au pays des milliers et des milliers de piastres.

Il n'est un secret pour personne, en effet, qu'un moyen de procédés chimiques ou en arrive facilement aujourd'hui à enlever l'encre dont on a maculé les timbres postés.

Le gouvernement ne saurait, croyons-nous, accueillir avec trop d'empressement les services de celui qui au moyen d'un appareil ou d'une invention quelconque offrirait de rendre impossible la pratique d'une pareille industrie.

M. Alph. Desjardins, l'éditeur du *Hausard* de Québec, remplace M. Boivin comme secrétaire privé de l'hon. M. Blanchet.

L'ancien conseil des directeurs de la compagnie du Richelieu était composé de cinq Anglais et de deux canadiens français. Le conseil actuel se compose de quatre Canadiens-français et de trois Anglais.

Les députés de Montréal et de Toronto ont eu la semaine dernière, à Ottawa, une entrevue avec le ministre des finances, au sujet de la suppression des timbres sur les billets d'échange et autres. Le député ministre a bien accueilli la députation, mais il n'a pu faire aucune promesse relativement à la mission de cette dernière.

M. Z. Paquet, de St. Roch, qui a probablement le plus grand établissement de nouveautés en détail de toute la Péninsule, a acheté une grande propriété attenante à ses bâtiments pour la somme de \$13,000. Il se propose d'y ériger sur cette emprise un magasin exclusivement réservé à la vente des fourrures et des vêtements faits pour hommes.

Le lieutenant colonel Tyrwhite, conseiller, a été élu, jeudi dernier, à South Simcoe, par une majorité de 500. Ce résultat était prévu par les deux partis, car South Simcoe est un comté entièrement conservateur.

En réponse à une interpellation de M. DeCosmos, l'honorable ministre de l'Agriculture a dit que la population de la Colombie anglaise était de 49,459 âmes, dont 4,350 Chinois, 25,701 Indiens et 19,408 blancs. Le revenu de cette province, l'année dernière, a été de \$680,000.

Aussi que nous l'annonçons dans notre dernière édition, M. J. N. Lecavalier, M. P. P. pour le comté de Jacques-Cartier a été nommé Régistrateur pour les comtés de Jacques-Cartier et Hochelaga.

M. A. C. Décarri, notaire de Montréal et M. A. Prévost, ancien Président du Club Cartier brigueront les suffrages des électeurs de Jacques-Cartier, le premier dans les intérêts du parti libéral et le second dans les intérêts du parti conservateur. On mentionne aussi le nom de M. O. Augé, avocat, comme candidat conservateur.

La position laissée vacante par la retraite prochaine de M. Fortier, greffier du conseil exécutif, sera donnée à M. Desorme, greffier de l'Assemblée législative, nous informé-t-on.

On sait qu'il s'est formé un second syndicat pour l'acquisition du chemin de fer du Nord.

Voici les noms de ses membres : Sir Hugh Allan, Sir Narcisse Belleau, l'ex-maire Rivard, l'échevin Jacques, l'échevin Grenier et Michel Laurent, de Montréal ; MM. St. Ouge, C. S. Rodier, L. M. Massue, J. A. Drolet, J. B. Renaud et J. G. Ross, de Québec.

Une dépêche de ce matin dit que MM. Andrew Allan, F. X. St. Charles, H. Gault, S. Erving et J. Milburn forment aussi partie de ce syndicat.

Le syndicat, offre \$450,000 par année, pendant vingt-cinq ans pour l'affirmage de notre voie provinciale.

A Somerset, on organise une compagnie à fonds social pour l'érection d'une manufacture de laine. On a déjà souscrit un quart du capital, fixé à \$20,000. La population de cette localité est bien disposée à encourager cette nouvelle industrie.

On fait des préparatifs pour exploiter cette année sur une grande échelle, les mines de fer du district de Belleville. La mine de Soxsmith Marquette qui n'a pas été travaillée l'année dernière, sera desouchée et mise en opération avec vigueur. On dit que M. Pussay revient de France et d'Angleterre après avoir réussi à former dans ces deux contrées un syndicat qui exploiterait les mines de Seymour et de plusieurs autres, y compris celles du comté de Snowdon.

Avec son c que ceci peut intéresser

Ceci est pour certifier que j'ai examiné la Bande Im. J. Y. Egan et sa Bande IMPERIAL. et je trouve qu'elle paraît tout ce que l'inventeur dit.

1. Qu'elle a l'air d'être une position selon le mouvement des corps.

2. Qu'elle a l'air d'être la capture de descendre.

3. Qu'elle peut-être portée sans inconvénient le jour ou la nuit.

4. Qu'elle a été justifiée sur une rupture des plus graves et elle a donné entière satisfaction et je crois que c'est une des meilleures dans les que aient encore été offertes au public.

E. FERNON, M. D. M. C. C.

14 Juin 1878 x 1

Le prof. J. Y. Egan et sa Bande IMPERIAL.

Le Prof. Egan a fait une étude spéciale de la rupture, et ses talents distingués ont été couronnés de succès.

Sa longue et heureuse expérience a été la cause d'un grand nombre de guérisons chez les vieux et les jeunes. Il n'a jamais failli lors que le remède a été appliqué à temps.

A l'honneur de ce Monsieur nous sommes heureux d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le certificat suivant, donné par un Monsieur de profession en faveur de la Bande Impériale du Prof. J. Y. Egan, qui donne pleine et entière satisfaction. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

HAMILTON, 19 Juillet 1879.

14 juin, 1878 x 14 Août.

BENJ. F. GRAFTON. STORY B. LADD
HALBERT E. PAINE.

Quidant Commissaire des Patentes

PATENTEE

PAINE, GRAFTON & LADD,
Procureurs et Solliciteurs de Patentes Américaines et Étrangères.

412 CINQUIÈME RUE, WASHINGTON, D. C.

Pratique la loi pour les patentes dans toutes les branches dans le Bureau des Patentes, et les Cours Suprême et de Circuit des États-Unis. Pamphlet envoyé gratis au reçu d'une estampille pour en payer le port.

10-9-50.

5e ANNÉE

L'ALBUM DES FAMILLES

(Remplissant le Foyer Domestique)

Revue Littéraire, Historique, Artistique et Biographique.

Cette Revue, spécialement destinée aux Familles, renferme 48 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des Recits, éloges, Causeries, Littérature, etc., etc., et les paraît le 1er de chaque mois.

Cette Publication est particulièrement destinée à propager la bonne lecture au sein des familles catholiques, et elle est rédigée par les principaux plumes canadiennes du pays, en vue d'éclairer et de plaire tout à la fois, par une série de travaux littéraires inédits et très variés.

UN MORCEAU DE MUSIQUE

CHACUN MOIS.

Le prix de l'abonnement est de \$2.00 par an, payable invariablement d'avance, ou au comptant, le 1er de chaque mois.

L'abonnement ne se fractionne pas : il commence avec l'année. Sur demande, on expédie les derniers livraisons de l'Album des Familles, pour échantillon.

Dans les villes, on peut s'abonner chez les Agents spéciaux, ou par lettre adressée à Mr. l'Administrateur de l'Album des Familles, à Ottawa.

UN MOYEN DE FAIRE DE L'ARGENT.

L'administration de l'Album des Familles accorde une commission de 10 par cent aux personnes qui s'engagent, dans les campagnes, de lui obtenir de nouveaux abonnés. Dans ce cas, ces personnes n'auront à nous adresser que \$1.80 pour chaque abonné ainsi obtenu, par lettre enregistrée, avec les noms et adresses des dits abonnés, auxquels nous adresserons directement l'Album des Familles, chaque mois.

Ottawa, Janvier 1880.

L'ÉDITION ROYALE

DES
CHANSONS DE LA FRANÇAIS

(paroles françaises et anglaises)

ACCOMPAGNEMENT DE PIANOS,

Relié très-bien en drap bleu et or—Prix \$1.50
ou en brochure—Prix \$1.00.

SOMMAIRE.

Oh voulez-vous aller—L'ange gardien—Quand tu chantes—La première feuille—Le trépan—Cantique de Noël—Sérénade—Chanson de Fortunio—O Richard ! O mon roi !—La valise des adieux—Le pont des soupçons—Benedicite-moi ma patrie—La Martine—Le lac—Adieu, belle France—Les hirondelles—Une fleur pour réponse—Le Toréador—Le soleil de ma Bretagne—Ta voix—La fayette du canon—Non, monseigneur—Oui, monseigneur—Si vous me regrettez—Les cheveux blancs—Si j'étais—Le départ du marinier—Mon âme à Dieu, mon cœur à toi—Espère—David chantant devant Saül—Bonneur caché—La réponse du bon Dieu—Ave Maria—Le caillou du verre—L'Avril est le—Brunette—Le petit mousse—Noël—La bénédiction d'un père—Un bouquet de fleurs—Huit ans—Les fleurs animées—Quand de la nuit—Venez, mon amour—Le gars Lazzarone—Méditation pour la patrie—La Parisienne—Le chant du départ—Toujours son ! ou "Le me gèle de fer"—La fête du ciel—Pauvre fleur—L'Alphonse—Le départ des hirondelles—Sis al Albanais—Sous l'ormeau—La Marguillière—Le Zingaro—Partant pour la Syrie—Pierre l'hermite.

R. MORGAN,
28, rue la Fabrique Québec
Agent de Gros pour l'Éditeur.
101 Rivière 1 mars 1880,

LE MEILLEUR PAPIER

ESSAYEZ-LE !!

MAGNIFIQUEMENT ILLUSTRÉ

36 ANS.

LE SCIENTIFIC AMERICAN.

LE SCIENTIFIC AMERICAN est un grand Papier Nouvelles Hebdomadaire de Première Classe, contenant seize pages, imprimé dans le plus beau style, abondamment illustré de splendides gravures, représentant les inventions les plus nouvelles et les plus récentes progrès dans les Arts et Sciences, comprenant des Faits Nouveaux et Intéressants en Agriculture, Horticulture, Vie Domestique, Hygiène, Progrès Médicaux, Science Sociale, Histoire Naturelle, Géologie, Astronomie. Des écrits pratiques de la plus haute valeur, par d'éminents écrivains dans tous les départements de la Science, se trouvent dans le Scientific American.

Prix \$3.20 par année, \$1.60 six mois, compris frais de port. Ecompte aux Agents. Dix cents pour une seule copie. Vendu par tous les Commerçants de Nouvelles. Envois sur ordre par la Poste à MUNN & CO., Éditeurs 37 Park Row, New-York.

PATENTES. Scientific American

Messrs MUNN & CO. il y a des Solliciteurs de Patentes Américaines et de l'Étranger, de 35 années d'expérience, et possédant le plus grand établissement du monde. On obtient des Patentes aux conditions les plus avantageuses. On insère un avis spécial dans le Scientific American de toutes les inventions patentées par le canal de cette Agence, avec le nom et la résidence de celui qui a obtenu la Patente. L'immense circulation de cette publication attire l'attention du public sur les mérites de la nouvelle patente et la vente s'effectue facilement.

Toute personne qui avait une nouvelle invention, peut s'assurer, libre de charge, si une patente peut-être obtenue, en écrivant aux sous-signes MUNN & CO.

Nous expédions aussi, franc de port, notre traité sur les Lois de Patentes, Patentes, Caveats, Marque de Commerce, leur coût, comment se les procurer, avec les suggestions de se les procurer au plutôt. Adressez comme suit pour le Journal, ou pour ce qui concerne les Patentes :

MUNN & CO., 37 Park Row New-York

Branch Office, Cor. F & 7th Sts., Washington, D. C.

—Novembre—1880.

CATARRHE.

Catarrhe de 25 ans guéri par le remède Constitutionnel pour le Catarrhe.

Obstructions dans la Gorge menaçant de l'étouffement, mal de Tête, douleurs dans les Épaules dans le Dos et les Reins et Prostration complète du système, guéris par le Remède Constitutionnel pour le Catarrhe.

Une toux de vingt-cinq ans radicalement guérie par le remède Constitutionnel pour le Catarrhe.

Catarrhe, avec obstructions dans la Gorge causant des sensations de Strangulations, Vertiges, Douleurs dans le Côté et Faiblesse des Reins, sculagis immédiatement. Nouvelle Nature du Système par l'usage du Remède Constitutionnel pour le Catarrhe.

Un Homme guéri d'un Catarrhe de quarante ans, par l'usage du Remède Constitutionnel pour le Catarrhe. Il était si invétéré qu'il altérait sa vue. Les résultats presque soudains.

Troublé par des Obstructions dans la Gorge, Étouffements, Bourdonnements dans la Tête et Mauvaise Humeur, guéris par le Remède Constitutionnel pour le Catarrhe.

Catarrhe, avec tous les symptômes qui lui sont propres, conduisant promptement à la Consomption, guéris par moins de quatre bouteilles du Remède Constitutionnel pour le Catarrhe.

Les Os du Nez Rougés, par un Cancer, perte de la mémoire, Esprit Fatigué, guéris par le Remède Constitutionnel pour le Catarrhe. Catarrhe avec toutes ses suites insupportables, guéris avec Quatre Bouteilles du Remède Constitutionnel pour le Catarrhe.

En vente chez
HOERNER & WILLIAMS, Droguistes
—610-79.

Glace ! Glace !

Le sous-signé est prêt à recevoir des ordres pour la saison prochaine. Il garantit fournir à ses pratiques de la

GLACE DE PREMIÈRE QUALITÉ

RÉGULIÈREMENT À DOMICILE.

PRIX :

Pour la saison 1880, à partir du 1er Octobre \$5.00, dont \$2.50 payable dans la première semaine de la distribution et \$2.50 dans la première semaine d'août.

On distribuera la glace aussi à raison de \$1.25 par mois.

Bureau : Rue des Forges, No. 75

T. LEMAY.

Trois-Rivières, 18 Avril 1881.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

Les Machines à coudre de

WHEELER & WILSON

ont obtenu à cette exposition

LE SEUL GRAND PRIX ET UNE

MÉDAILLE D'OR.

Ces machines sont préférables à toutes autres par leur vitesse, leur durabilité et leur contour parfait.

Chacun peut s'en convaincre en faisant une visite au magasin de

U. P. BUREAU, agent.

RUE NOTRE-DAME

Trois-Rivières 19 Décembre 1880.

ADRESSES D'AFFAIRES

J. M. DESILETS

AVOCAT,

(Ci-devant Magistrat de District)

TROIS-RIVIÈRES.

Bureau : Rue St. Joseph, No 28:

Résidence : Rue Notre-Dame (Est) No 95

CONSULTATIONS :

Au bureau, de 9 heures A. M., à 5 heures P. M.

A Domicile, de 7 à 9 h. P. M.

6 Septembre, 1878

NARCISSE GRENIER,

AVOCAT

No. 31 Rue Des Champs.

En face du Palais de Justice

TROIS-RIVIÈRES

HEURES DE BUREAU. — De 9 heures A. M.

à 5 heures P. M.

2 février 1880.

JOSEPH EDOUARD GENEST,

AVOCAT.

ARTHUR T. GENEST

ARPEUTEUR,

Bureau : No. 19 Rue des Champs

Trois-Rivières, 30 Janvier 1879

A. L. DESAULNIERS,

AVOCAT,

Bureau et résidence, rue Hart.

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

H. G. MALHOT,

AVOCAT,

Bureau : rue Bonaventure.

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

R. S. COOPER,

AVOCAT.

Bureau : Rue St. Joseph

Trois-Rivières, 1er Mai 1880.

GERVAIS & GERIN,

AVOCATS,

Bureau : rue St. Joseph, maison de M. Du-

montin, ancien bureau de la Banque du Haut-

Canada

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

P. A. BOUDREAU,

AVOCAT,

Bureau et résidence, rue Bonaventure, près

de l'Eglise paroissiale.

BRUNELLE & DUGRE

AVOCATS,

Bureau : No. 19 Rue du Platon

Trois-Rivières, 25 Juillet 1879

TURCOTTE & PAQUIN,

AVOCATS.

Bureau : Rue des Champs, en face du Palais

de Justice.

MM. Turcotte & Paquin suivront réguliè-

ment le Circuit de la Rivière-du-Loup.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

CLAIR & HONAN,

AVOCATS

Bureau : Rue des Champs

Trois-Rivières, 1er Mai 1880

J. F. V. BUREAU,

AVOCAT.

Bureau : rue des champs, en face du Palais

de Justice.

Trois-Rivières, 1er mai 1877

S. DELOTTINVILLE,

AVOCAT

Bureau : Rue Bonaventure No. 3.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

P. N. MARTEL,

AVOCAT

Bureau et résidence, rue Bonaventure.

Trois-Rivières, 1er mai, 1877.

ALEXIS L. DESAULNIERS

AVOCAT.

Rivière-du-Loup, 1er mai 1877.

DR. GÉRAIS,

Bureau : rue des Champs, vis-à-vis la rue

Royale.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

DR. H. THERIEN,

Bureau Rue St. Pierre No. 38, Maison de

pension de M. Dénéchaud.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

CHARLES DION

BARBIER,

NO. 42 RUE DU FLEUVE

TROIS-RIVIÈRES.

Tient en stock un assortiment complet de

Parfumerie, Cigares, etc. etc. etc.

Trois-Rivières, 4 Mars, 81—1a

ADRESSES D'AFFAIRES

HECTOR TREPANIER,

NOTAIRE,

Bureau : No 10 Rue Craig

Trois-Rivières, 16 Février 1881.

GEORGE E. HART,

NOTAIRE.

Bureau : rue du Platon.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

G. B. HOULISTON & CIE.,

COURTIERS,

Bureau : Rue du Platon

Trois-Rivières, 1er mai 1877

GODFREY LASSALLE,

Percepteur du Revenu pour le Gouverne-

ment Local. Bureau : rue des Champs.

Trois-Rivières, 1er mai 1877

GEORGE BALGER,

Importateur et Commissionnaire, coin des

rues Notre-Dame et Alexandre No. 132

Trois-Rivières, 1er mai 1877

BISMARCK

REST. CRANT TRICOLORE

No. 4 RUE BADEAUX

Soubassement de la maison de M. Michel Caron.

M. JEAN-BAPTISTE TROTIER alias

BISMARCK a l'honneur d'informer les citoyens

de Trois-Rivières, qu'il vient d'ouvrir un res-

taurant au No. 4, rue Badeaux, dans le soubas-

sement de la maison de M. Michel Caron,

endroit naguère occupé par M. Marchand. On

pourra avoir des repas à toutes heures de la

journée et de la nuit. Le dîner ne coûte que

\$0.15.

M. Trotier demande l'encouragement du

public.—24-9-80.

LE

HOUSEHOLD JOURNAL

Publié mensuellement à raison d'une plas-

tre (1.00) par année.

C'est le journal publié à meilleur marché

et qui est le plus populaire en Canada.

On donne 4 beaux Chromes de

12-16 à chaque abonné.

Nous accordons de bons termes aux agents.

Envoyez un timbre postal de 3 cents pour

vous procurer notre Catalogue.

JAMES LEE and Co.,

Propriétaires

Montreal, Québec,

P. P. Boite 1120.

Bureau de Poste

DE

TROIS-RIVIÈRES

8 Décembre 1880.

MALLES

ARRIVÉE

CLOTURE

PAR CHEMIN DU NORD

Section Ouest.

Montréal et Ouest

Yamachiche

Rivière-du-Loup

Maskinongé, Perthier

et Sorel

MALLE DE NUIT.

Québec, Montréal et

Ott